

15ème législature

Question N° : 44266	De M. Thibault Bazin (Les Républicains - Meurthe-et-Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Autonomie		Ministère attributaire > Solidarités, autonomie et personnes handicapées
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >Mécontentement des SSIAD	Analyse > Mécontentement des SSIAD.
Question publiée au JO le : 15/02/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 07/06/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Thibault Bazin appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargée de l'autonomie, sur le fort mécontentement des aides-soignantes des services de soins infirmiers à domicile, les SSIAD. En effet, elles estiment que les difficultés et les contraintes de leur profession ne sont pas reconnues par leur rémunération. Les mesures de revalorisation récentes ont été parcimonieuses et inégales. Alors que le but affiché est de cibler les jeunes recrues pour les attirer dans ces métiers, il serait aussi pleinement justifié de « fidéliser » celles qui assurent ce métier depuis des années. L'application de l'avenant 43 a abouti pour certaines à une baisse de leur coefficient. L'indemnité kilométrique est figée depuis trop longtemps alors que les prix du carburant augmentent considérablement. Le risque est grand de voir toutes ces personnes démissionner d'un métier aussi peu reconnu pour bénéficier de meilleures conditions ailleurs. Alors que l'on cherche à favoriser le maintien des anciens à domicile, alors que la situation dans les Ehpad est ciblée dans les médias actuellement, il y a donc urgence à revaloriser ces personnels qui remplissent une mission essentielle auprès des plus vulnérables. Il vient donc lui demander ce que le Gouvernement a l'intention de faire pour répondre à ces attentes.